



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34279

Texte de la question

M. Bernard Depierre appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes des enseignants quant à la réforme du lycée et, plus particulièrement, concernant une éventuelle suppression des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire en classe de seconde. L'enseignement des SVT est fondamental puisqu'il permet aux jeunes de mieux comprendre la vie et l'environnement dans lequel ils évoluent. D'ailleurs, comme le soulignait René Barjavel, si « celui qui copie la nature est impuissant, si celui qui l'interprète est ridicule », une chose est sûre, « celui qui l'ignore n'est rien du tout ». Au-delà de l'aspect culturel, il considère que ce n'est pas en supprimant de tels enseignements que notre pays va pouvoir remédier à la désaffection des jeunes pour les études scientifiques. En effet, nombreux sont les étudiants, diplômés de grandes écoles, qui ont, ces dernières années, opté pour des carrières dans la finance, le conseil ou le commerce, délaissant les sciences, au grand dam des professionnels du secteur qui souffrent d'une pénurie de cerveaux. Aussi il souhaite savoir si une telle réforme est véritablement envisagée.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34279

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9459

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475